

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT DEUX****Le 21 Juillet à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Veronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLSSEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

N°2022/N°127**OBJET : CONVENTION D'INDEMNISATION LIEE AU MARCHE PUBLIC
DE FOURNITURE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS POUR CHARLIEU
BELMONT COMMUNAUTE**

M. Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle que, conformément à la décision n°2021/016, en date du 30/03/2022, Charlieu Belmont Communauté a conclu un accord cadre à bons de commande avec un maximum fixé à 23 000 € HT relatif à la fourniture de composteurs individuels, avec la société QUADRIA

Contrat n° 2021-COMPOST-CBC-05

Date de la notification du marché public : 24 mars 2021

Durée d'exécution du marché public :

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans, fermes à compter de sa date de notification.

Montant du marché public :

L'accord-cadre mono-attributaire avec un maximum de 23 000 € HT.

Estimation du marché (à titre indicatif) :

18 472,00 € HT

Taux de la TVA : 20%

Montant TTC : 22 166,40 € TTC

La crise actuelle liée à la COVID19 et plus récemment à la guerre en UKRAINE, a entraîné une hausse substantielle des prix des matières premières.

Par courrier en date du 14/06/2022, QUADRIA porte à la connaissance de la collectivité des difficultés auxquelles elle est confrontée du fait de ces circonstances économiques exceptionnelles qui entraînent un bouleversement de l'économie du contrat. En conséquence, elle demande une indemnisation au titre de la théorie de l'imprévision, concernant la commande du 9/11/2021.

Considérant la hausse exceptionnelle du prix des matières premières comme étant sans conteste imprévisible et extérieure aux parties du présent contrat,
Considérant que l'imprévision est avérée du fait de son caractère exceptionnel qui ne s'applique que sur la commande en date du 9 novembre 2021,
Il est proposé de signer convention ayant pour objet d'autoriser, à titre exceptionnel, le versement d'une indemnité sur la seule commande du 9 novembre 2021.

Le montant de l'indemnisation est calculé comme suit :
Cout de l'augmentation des matières premières bois / plastiques (bioseaux) / communication par composteur : 13.22 €
Nombre de composteurs concernés par la commande du 9/11/2021 : 200
Cout de l'augmentation subie = 2 644.00 €

Charge supportée par l'entreprise = 793.2 € soit 30 % de l'augmentation subie.

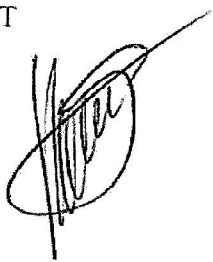
Charge supportée par Charlieu Belmont Communauté = 1 850.80 € soit 70 % de l'augmentation subie.
Cette indemnité ne concerne que la commande du 9/11/2021
Cette indemnité sera versée en une seule fois par mandat administratif sur le compte identique à l'exécution du marché après validation en conseil communautaire.

Vu le Code de la commande publique, article L6 3°
Vu la jurisprudence CE, 30 mars 1916, n° 59928 Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux
Vu la circulaire ministérielle n° 6338/SG en date du 27 mars 2022, relative aux Conditions d'exécution et de modification des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix de certaines matières premières,
Vu la Décision Intercommunale n°2021/016 en date du 30/03/2021

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la convention d'indemnisation liée au marché public de fourniture de composteurs individuels, et le versement d'une indemnité d'un montant de 1 850.80 € à la société QUADRIA.
- Autorise le président à signer ladite convention et tous les documents afférents.
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement sur le budget déchets ménagers.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Sevelinges
M Dominique PALLUET


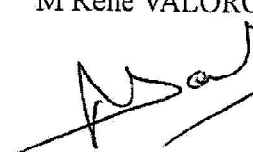


Ainsi fait et délibéré, à Briennon
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site internet de la collectivité à compter du **26 JUL. 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200035202-20220721-N2022-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022